



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi 12 janvier 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres, ce 3 janvier. Le total des vaisseaux en commission sera de 70 à 80. Tous les ouvriers occupés dans les ports ont double tâche & double solde. Le roi vient d'accorder à chaque marin 2 livres sterlinge & 10 schellins. Les milices pour la sûreté intérieure du royaume sont levées avec la plus grande activité ; ainsi tout fait présager que le départ de M. Chauvelin ne peut être que très-prochain.

De Francfort, ce 24 décembre. On vient de recevoir ici la nouvelle certaine, que les troupes alliées sont entrées à Cassel, & qu'elles ont déjà sommé le général Custine de rendre Mayence. Celui-ci leur a fait répondre, qu'il rendrait la place, si on vouloit lui payer une contribution d'un million & demi. Comme le général prussien n'a pas jugé à propos d'entrer dans de pareilles conditions, les Mayençais ont pris le parti d'envoyer une députation au roi de Prusse même. Ce qu'il y a de positif, c'est que les gardes natio-

nales, même avant d'avoir été repoussées & entourées dans Mayence, ont témoigné hautement leur mécontentement au général Custine, en lui reprochant de les avoir menés au-delà de leur destination, qui consistoit à défendre leurs propres frontières. Elles l'ont menacé de retourner dans leurs foyers respectifs ; & en effet on prétend que trois mille hommes de ces troupes ont déjà effectué cette menace.

De Hanau, ce 26 décembre. Le comte d'Artois étoit sur le point de partir pour la Russie ; mais le comte de Romanzow lui a conseillé d'abandonner ce projet. Il se borne maintenant à faire à cette princesse, une peinture par écrit de la déplorable situation dans laquelle se trouvent les émigrés.

L'évêque de Bâle est à Constance, ainsi que l'archevêque de Paris, les évêques de Langres, Nîmes, Saint-Malo, Troyes, Comminges, & la marquise de Bouillé avec sa famille. Le pauvre évêque démitré de Liège, a aussi dessein d'y passer l'hiver. Il y auroit de quoi faire un concile.

D'Aix-la-Chapelle, ce 20 décembre. Hier

tandis que la garnison se trouvoit sous les armes , on renversa devant l'hôtel-de-ville la statue de Charlemagne , & l'arbre de la liberté fut planté à sa place. Les Français sont presque tous logés dans es couvens & autres fondations religieuses , que les ecclésiastiques avoient été obligés de quitter.

De Trèves , ce 26 décembre. Plusieurs avis s'accordent à faire monter la perte de l'armée aux ordres de Bournonville , dans différentes rencontres, à plusieurs mille , tant morts que blessés & faits prisonniers. Les maladies qui se sont introduites parmi les troupes françaises leur ont enlevé beaucoup de monde. La désertion a éloigné de l'armée un très-grand nombre de volontaires. Il n'est que trop certain , tout bien calculé , qu'une armée de trente trois mille hommes ne s'élève pas aujourd'hui à treize mille. Sans doute que le général Bournonville ne calcule pas aussi exactement dans ses rapports au ministre de la guerre ; mais une preuve de cette assertion . c'est qu'il a été forcé de repasser la Sarre , & de renoncer à tous les projets de cette campagne. Par-là il est prouvé que les nouvelles particulières sont plus sûres que les nouvelles officielles.

Le pont bâti près de Juliers , sur le rocher , a été brûlé.

De Genève , ce 2 janvier. Le conseil-général , quoiqu'établi dans la force de l'insurrection , se conduit avec la plus grande prudence , & paroît disposé à tout employer pour éviter l'anarchie & tous les crimes qu'elle entraîne. Il a sanctionné , à la majorité de 1900 voix contre 300 , l'établissement de deux comités , l'un civil & l'autre militaire , auxquels est en ce moment confiée toute l'autorité de la République.

FRANCE.

Paris. — Adresse du conseil-général de la commune de Nantes aux 48 sections de Paris.

Citoyens , habitans de Paris ; répondez aux graves sollicitudes de vos frères des départemens , ou re-

levez leurs justes reproches ; dites-nous si vous êtes encore dignes de la liberté , que tous ensemble nous avons conquise , ou si vous n'êtes que de perpétuels révolutionnaires ? dites-nous si vous ne nous avez aidé à briser le sceptre de la royauté , que pour vous asséoir sur son trône ? dites-nous si vous êtes las de poursuivre les despotes , ou si vous êtes trop foibles pour les combattre encore ? dites-nous pourquoi vous laissez outrager tous les jours dans la personne de nos représentans ? dites-nous enfin , si la France , libre par-tout ailleurs , doit être esclave à Paris ? Si des féditieux habitent parmi vous , il faut les étonner par votre contenance ; si leur nombre vous effraye , appelez-nous , & nous les punirons , car nous savons , nous , contenir les féditieux & réprimer leur audace. Eh ! d'où nous vient notre force ? c'est de notre union intime , de notre obéissance à la loi , de notre respect pour la souveraineté nationale & pour les représentans , & d'un parfait accord de l'égalité des droits que bannit toute ambition dominatrice.

Frères de Paris , si vous ne faites pas rendre à la représentation nationale , tout le respect qui lui est dû , & que nous exigeons , vous êtes foibles ; si vous êtes foibles , appelez-nous ; si vous vous laissez , nous partirons , car nous aimons notre patrie , & nous la soutiendrons envers & contre tous. Quand les despotes d'Outre-Rhin posèrent les pieds sur nos frontières & semblèrent menacer cette ville , qu'ils croyoient encore la capitale de l'empire , vous nous dites : venez à nous ; nous marchâmes Nous ne les craignons plus , & sous quelque formes qu'ils paroissent , nous jurons de les abattre.

Parisiens , nos frères , nous voulons tous être libres ; eh bien ! soyons tous courageux & unis ; ne vous étonnez pas des cris de la cabale , elle se taira quand vous serez en sentinelle.

Citoyens de Paris , nous vous jurons fraternité jusqu'à la mort ; mais nous avons juré de mourir pour notre patrie.

Le conseil-général de la commune de Nantes assemblé ce jour premier janvier 1793, l'an deuxième de la République, a arrêté que cette adresse seroit inscrite sur les registres, imprimée au nombre de mille exemplaires, & envoyée aux 84 départemens, aux 48 sections & à la municipalité de Paris.

§. *Séance des Jacobins, du 9 janvier.* Le citoyen Haslafrax a dénoncé divers marchés concertés entre Dumourier & des intrigans affidés, avec lesquels ce général a partagé le fruit de ses monopoles. Sa première opération a été un traité avec Doumère, traité dont les dispositions annoncent que ce général avoit le dessein de se procurer le maniement de tous les deniers, & même de devenir généralissime des armées, pour ne rien dire de plus.

Il a passé avec Henri Simon, un marché de fourrage, qui cause à la République un préjudice de 1200 mille livres.

L'orateur a ajouté à sa dénonciation beaucoup d'autres manœuvres, qui ne font pas l'éloge du désintéressement du général Dumourier, & a fini par observer qu'il intrigue actuellement à Paris avec la faction de la Gironde, & qu'il menace de donner sa démission, si on ne renvoie pas le ministre Pache.

Un membre a dénoncé les intrigues machiavéliques qu'on ourdit, pour rendre la Belgique au tyran d'Autriche.

Du 11. « En vérité, mon ami, je suis profondément affligé. La séance de ce soir est pour moi un songe, mais un songe qui m'accable au réveil. Un membre, après avoir fait les plus violentes déclamations contre la majorité de nos représentans, a terminé son discours par inviter les soldats-citoyens à se réunir tous les matins dans la salle, pour y délibérer sur les dangers de la patrie, & sur les moyens de la sauver. Jusques-là je n'ai vu que de l'extravagance; mais quelle a été ma surprise & ma douleur lorsque j'ai vu que ce discours préparoit une scène arrangée. On avoit fait venir à cette séance quelques-uns des soldats qu'on a séduits ou égarés. Cinq ou six affidés se mirent à proférer les plus affreux blasphèmes contre ce que l'on appelle, en langage de jacobin, Brissotins & Rolandistes. Vous connoissez le pouvoir de l'imitation; ces cinq ou six affidés entraînent une soixantaine de nos frères d'armes, qui se précipitent avec eux

au bureau, pour appuyer la motion incendiaire de l'élnergumène. — Appréciez, mon ami, les conséquences de cette scène, jouée d'une manière aussi atroce.

Carra a paru à la tribune de la société où il n'étoit pas venu depuis long-temps. Vous savez que les conclusions de son discours contre l'appel au peuple en avoit fait arrêter l'impression, c'étoit un leurre pour l'attirer. On fait qu'il est facile, mais malgré tous les efforts qu'on a fait pour l'engager à s'expliquer sur le toujours infâme Rolland, il a éludé. On a lu une circulaire, où la majorité de la convention & les ministres Clavière & Rolland y sont dénoncés comme des usurpateurs du pouvoir souverain. Les journalistes les plus estimables y sont frappés du couteau de la calomnie. Robespierre le jeune a dénoncé de nouveau le patriote Laya & sa pièce de l'ami des loix, où l'on a eu l'audace, dit-il, de jouer son frère & l'excellent citoyen Marat; il a engagé les vrais patriotes de l'assemblée à se porter aux Français pour faire tomber cette pièce. C'est, comme vous le voyez, une bien terrible chose que le langage de la loi pour des hommes qui, sur les débris de ses autels, veulent élever le trône de l'anarchie.

» Encore un mot; il ne m'est pas moins douloureux à vous dire que ce qui précède. Le harangueur, qu'on nomme le Démosthène de la terrasse des Feuillans, a composé une chanson dont le refrain est de couper la tête aux Brissotins, Rolandistes & Girondistes: Cette chanson se distribue *gratis* à la porte de la salle, & dans les tribunes, où l'on ne parle plus que de racourcir les plus sincères défenseur du peuple.»

§. Hier sur les quatre du soir, par suite des dispositions prises la veille, plusieurs citoyens-soldats, (même des départemens) se sont rendus aux Jacobins. — La séance a été très-orageuse. — Il en a été de même à la section ci-devant des Cordeliers. — (Hier plusieurs arrestations arbitraires.....) Des concilia-bales..... Des préparatifs..... Des émissions..... Des complots..... &c.....

Extrait de Gorsas.

CONVENTION NATIONALE

Séance extraordinaire du jeudi 10 janvier au soir.

On a procédé à l'élection d'un président. Vergniaud est élu; Gorsas, Baucale & Lefage sont élus secrétaires.

Séance *vendredi 11 janvier.*

Merlin, de Thionville, l'un des commissaires envoyés par la convention, à l'armée de Custine, dont l'opinion, fut Louis XVI, étoit bien connue, puisqu'il avoit conclu à sa mort sans jugement, envoie son opinion : Qu'attendez-vous donc pour frapper, dit-il à ses collègues; le crime n'est-il pas constant? frappez, le salut public en dépend. Il veut que lors de l'appel nominal, son vœu soit compté comme s'il étoit présent.

Les collègues de Merlin écrivent à la convention, que le général Houchard est aux prises avec l'ennemi, logé sur les hauteurs de Cassel. Il est tombé un pied de neige pendant la nuit, & le combat dure depuis une heure du matin; il est huit heures, nos frères d'armes ne sont pas vêtus; nous sommes entourés de morts & de blessés. C'est au nom de Louis Capet que ces tyrans égorgent nos frères, & Louis vit encore. Merlin a encore signé cette lettre.

Les administrateurs des Deux-Sèvres rendent compte d'une sédition qu'il y a eu à Châtillon. Les magistrats du peuple y ont été insultés & maltraités. Renvoyé au juri d'accusation de Châteauroux.

Les commissaires civils envoyés à Saint-Domingue, écrivent du 14 novembre, que l'esprit public commence à se former au Port-au-Prince; mais qu'à Saint-Marc, ils ont failli être assassinés; cependant ils espèrent ramener les habitans de leur égarement.

On lit une lettre de Pouletier, député, qui se plaint de n'avoir pas été entendu sur Louis. Faut-il s'en étonner, dit-il; il faut aller caresser Rolland, baiser la main de madame, & jurer à Pache, une haine implacable... Plusieurs membres de la montagne réclament en faveur de Pouletier. Manuel vaut qu'on improuve la note. On passe à l'ordre du jour.

Des députés de Nice viennent adresser leur remerciemens à la convention de leur avoir procuré la liberté, & demandent à être réunis à la France; ils font voir les avantages de cette réunion. Le président leur donne l'accolade de la fraternité & les admet aux honneurs de la séance.

Custine, dénué de tout, forcé par les cir-

constances, s'est approvisionné de fourrages & de vivres en donnant des reconnoissances de sa main, à valoir sur les domaines nationaux; Custine convient qu'il a un peu excédé ses pouvoirs. La convention approuve sa conduite, ordonne que les reconnoissances du général seront échangées contre des assignats, & que le ministre de la guerre en donnera l'état à la convention.

Le ministre de la marine fait part que s'attendant aux dispositions hostiles des puissances étrangères, il a cherché à mettre son département dans un état respectable. L'aperçu de sa dépense peut monter à 84 millions; il demande un secours provisoire de 30 millions, une augmentation de troupes, & une invitation aux anciens matins de reprendre du service.

Canbon propose de forcer les fermiers de l'ordre de Malthe, qui payoient en nature, d'approvisionner nos armées. Son projet de décret est adopté, sauf la rédaction.

Le département de Paris vient demander pourquoi les directoires des départemens lèvent des troupes, les envoient dans cette ville sans y être autorisés par un décret; chaque jour annonce l'arrivée prochaine d'une force armée. Que doit faire le département? Le président lui répond que la convention réglera leur mouvement, & l'invite aux honneurs de la séance.

Cette adresse a donné lieu à une discussion assez réfléchie. Couthon a vu dans l'arrêté du département du Cantal, une usurpation de la puissance législative, & demande qu'on en poursuive les auteurs. Rabaud ne s'élève pas directement contre l'opinion de Couthon; Si Paris, dit-il, a des craintes, les départemens peuvent bien en avoir. On fait ici un tel abus du mot de *souveraineté* qu'on le place dans les tribunes, dans un *rassemblement nombreux*, dans une *section*. Il est bien pardonnable aux départemens, qui voyent ainsi voyager la souveraineté, de s'armer. Buzot, le moteur de la force départementale armée, a insisté, avec énergie, pour que la force armée fut à l'instant décrétée. Cependant on a maintenu le décret qui a renvoyé la discussion sur la force armée après le jugement de Louis.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 37. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.